

2085 s

CPE, passer du rêve à la réalité !

Après le contenu du référentiel de compétences pour la formation, les discussions entamées sur le métier par le ministère vont-elles ouvrir une perspective nouvelle ? Le chemin est encore bien long...

Le métier réel risque encore d'être éloigné du métier souhaité tant que certaines conditions ne sont pas réunies. Pour cela, le ratio CPE/élèves reste déterminant. Dans certaines académies les moyens « liés » aux 159 « créations » pour la rentrée 2014 ont bien souvent été absorbées pour « compenser les surconsommations » du BOP « vie de l'élève » dans le cadre de la LOLF. Dans d'autres académies, elles ont comblé quelques vides mais sont loin d'être suffisantes pour améliorer significativement ce ratio.

Le mandat du SNES d'1 CPE pour 250 élèves est donc plus que jamais pertinent. Il correspond aux conditions d'un suivi des élèves efficace, au besoin des élèves et à leurs attentes à l'égard des CPE. Certes ces attentes ne sont pas les mêmes selon les types d'établissement et le taux de CSP défavorisées, la présence d'un internat, le nombre de demi pensionnaires etc... mais il correspond à un suivi individualisé pour la réussite de chacun.

Cette amélioration du ratio exige une politique de recrutement extrêmement ambitieuse : il s'agirait de porter le nombre de CPE de 11000 à 17 ou 18 000 ! Cela suppose un vrai plan de recrutement pluriannuel mais aussi... **un vivier suffisant de candidats !**

Or l'attractivité du métier souffre de l'absence d'un réel débouché de carrière. Il est donc urgent de remettre l'accent sur la création d'une agrégation d'éducation. Cela permettrait également d'irriguer de CPE le corps d'inspection! Notre revendication d'un corps d'inspection issu du corps, prend ici tout son sens.

Cette agrégation d'éducation n'est pas le seul élément apte à rendre plus attractif le métier : une revalorisation substantielle des salaires et l'avancement au rythme le plus rapide pour tous ; le respect des 35 hrs, seraient aussi des éléments déterminants. Il en est de même de l'assurance de la reconnaissance de notre autonomie professionnelle et de notre expertise au croisement de l'éducatif et du pédagogique, car c'est la seule façon d'échapper aux pressions hiérarchiques locales quant à l'exercice du métier.

Alors, pour un métier au service d'une nouvelle phase de la démocratisation qui ne soit pas un mirage, continuons d'agir !

Jean-Marie Barbazanges, CPE, académie de Rouen

Guy Bourgeois, CPE, académie de Reims